


CATALOGUE DES PRESTATIONS

CRÉATION REPRISE TRANSMISSION

ÉDITION 2022



CCI SEINE-ET-MARNE

Les formations précédées du logo  sont finançables par le Compte personnel de formation (CPF).

► Création

5 jours pour entreprendre (5 jours/500 € ou 900 € (entreprise))

- De l'idée au business model validé
- La stratégie marketing et commerciale
- La stratégie financière
- La stratégie juridique, fiscale, sociale
- Les indicateurs de pilotage

Start entrepreneurs Osez et sécurisez votre projet (44 heures sur 5 mois/920 €)

- Élaborer son business plan
- Construire un plan d'actions commerciales
- Communiquer et pitcher votre projet

Le régime du micro-entrepreneur (1 jour/120 €)

- Les étapes de création et dispositifs d'aide
- Le régime de protection sociale
- Le régime fiscal
- Les obligations comptables et fiscales
- Le dépassement du seuil de chiffre d'affaires et la sortie du régime

◆ **Entrepreneur #Leader** Accompagnement individuel à la création (70 €)

- Atelier collectif d'information
- Un diagnostic personnalisé
- Un accompagnement sur-mesure
- Analyse des options de financement

◆ **Réaliser son étude de marché** (2 jours/700 €)

- Rechercher des informations pertinentes pour réaliser une étude
- Avoir une vision précise du marché où vous souhaitez vous implanter
- Comprendre les facteurs clés de succès du marché
- Déterminer une stratégie cohérente en fonction du marché

◆ **Permis d'exploitation d'un débit de boissons - Formation initiale** (20 heures/470 €)

- Le cadre législatif et réglementaire / la réglementation locale
- Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons ou restaurant
- La prévention, la lutte contre l'alcoolisme et la répression de l'ivresse publique
- La protection des mineurs
- La revente de tabac
- La législation sur les stupéfiants
- La lutte contre le bruit
- Les principes généraux de la responsabilité civile et pénale
- Les faits susceptibles d'entraîner une fermeture administrative
- Mises en situation et évaluation des connaissances acquises

◆ **Bien choisir la forme juridique et maîtriser les formalités de constitution de son entreprise** (1 jour/290 €)

- Comprendre le fonctionnement ainsi que les incidences sociales et fiscales des formes juridiques (SARL, EURL, SAS, SASU, EI, EIRL, micro-entrepreneur)
- Être capable de choisir le statut juridique adapté à son projet
- Identifier les organismes référents
- Maîtriser la réalisation des démarches d'immatriculation

► Reprise

◆ **Réunion d'information reprise** (Gratuit)

- En présentiel ou webinaire, réunion mensuelle présentant toutes les étapes de la reprise d'entreprise (de la réflexion à la signature de l'acte).

◆ **Ateliers repreneurs** (Gratuit)

- En présentiel ou webinaire, atelier mensuel centré sur un aspect spécifique de la reprise : la recherche d'une entreprise, l'évaluation, la négociation, le financement, les actes juridiques...

◆ **Recherche ciblée d'entreprises à reprendre** (850 €/jour)

- Élaborer votre stratégie
- Caractériser la cible recherchée
- Présentation de cibles adaptées

► **Développement**



◆ **Boost entrepreneurs**

Développez votre entreprise en dynamique collective (49 heures sur 8 mois/400 €)

- Gestion d'entreprise, juridique, posture
- Plan d'actions commerciales et marketing
- Prospection, négociation, financement

◆ **Permis d'exploitation d'un débit de boissons - Renouvellement**

(6 heures/250 €)

- Mise à jour des connaissances

◆ **Entrepreneur #Leader**

Développement et suivi de la jeune entreprise (90 €)

- Une série de rendez-vous avec un conseiller pour sécuriser votre projet
- Une méthode et des outils pour avancer
- Des recommandations pour votre croissance

◆ **Piloter sa nouvelle entreprise**

(2 jours/700 €)

- Mettre en place une méthodologie de pilotage de la gestion économique et financière de l'entreprise
- Échanger sur le choix de l'expert-comptable et l'organisation du suivi de la relation avec le cabinet d'expertise-comptable

◆ **Réaliser son business plan**

(2 jours/700 €)

- Préparer votre prévisionnel, en simulant les différentes hypothèses
- Rédiger une première ébauche de votre plan d'affaires
- Comprendre les implications de chaque décision vis-à-vis de votre projet
- Décider des orientations stratégiques du projet et savoir les expliquer

◆ **Piloter l'activité commerciale : outils et postures du commercial efficace**

(2 jours/900 €)

- Revue des fondamentaux de la vente, communication efficace et assertive, gagner en assurance en toute situation

► **Transmission**

◆ **Accompagnement individuel à la transmission d'entreprise** (850 €/jour)

- Dossier de présentation
- Diagnostic et analyse financière
- Profil et ciblage repreneur
- Approche repreneur
- Démarche globale de transmission

◆ **Approche de la valeur de votre entreprise** (850 €/jour)

- Diagnostic de l'entreprise
- Analyse financière
- Étude selon les principales méthodes d'évaluation

► **Observatoire**

◆ **Observatoire des comportements et des lieux d'achats (OCLA®)**

- Valider votre projet d'implantation (sur devis)
- Connaître votre marché local (150 €/250 €)
- Accompagnement à la réalisation d'une enquête du marché potentiel (100 €)
- Étude spécifique d'analyse d'un marché (sur devis)

FORMATIONS CRÉATION REPRISE TRANSMISSION	DURÉE COÛT	SESSIONS 2022											
		Jan	Fév	Mär	Avr	Mai	Jun	Juil	Sep	Oct	Nov	Déc	
↕ Le régime du micro-entrepreneur	1 j. 120 €	28	25	25	29		03	01	30	28	25	09	
↕ 5 jours pour entreprendre	5 j. 525 €/900 €	17-21	14-18	14-18	11-15	16-20	13-17	04-08	12-16	17-21	14-18	12-16	
Permis d'exploitation - Formation initiale	20 h. 470 €	24-26	14-16	21-23	25-27	23-25	20-22	11-13	19-21	17-19	21-23	12-14	
Permis d'exploitation - Renouvellement	6 h. 250 €	26	16	23	27	25	22	13	21	19	23	14	
Piloter sa nouvelle entreprise	2 j. 700 €		10-11		7-8			7-8	29-30		28-29		
Piloter l'activité commerciale	2 j. 900 €		22-23		11-12		13-14						
Réaliser son business plan	2 j. 700 €			17-18			16-17			13-14			
Réaliser son étude de marché	2 j. 700 €			21-22			20-21			17-18			
Bien choisir la forme juridique et maîtriser les formalités de constitution de son entreprise	1 j. 290 €	17	7	14	11	9	13	18	12	10	7	5	
↕ Start entrepreneurs (nous contacter)	44 h. 920 €			8>	>	>	>	>		X>	>	>	
↕ Boost entrepreneurs (nous contacter)	49 h. 400 €									X>	>	>	



FOCUS « CPF »

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

◆ Nos formations CPF

Nos formations finançables par le CPF sont reconnaissables par le logo suivant :



Pour ce qui concerne la **création reprise transmission**, il s'agit de :

- 5 jours pour entreprendre
- Start entrepreneurs
- Boost entrepreneurs
- Le régime du micro-entrepreneur

◆ De quoi s'agit-il ?

Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante. Le CPF fait partie du compte personnel d'activité (CPA).

Pour avoir accès à ces informations personnalisées (droits, formations admises), il faut se connecter au site web dédié au CPA et ouvrir un compte en étant muni de son numéro de sécurité sociale : www.moncompteformation.gouv.fr.

◆ Qui est concerné ?

Le CPF s'adresse à toute personne :

- salariée,
- membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée,
- conjoint collaborateur,
- ou à la recherche d'un emploi.

◆ Utilisation du CPF

Prise en charge des frais de formation

Les frais pédagogiques (c'est-à-dire les frais de formation) et les frais annexes (frais de transport, repas, hébergement) peuvent être pris en charge au titre du compte personnel de formation.

Rémunération du salarié pendant la formation

Les heures consacrées à la formation pendant le temps de travail constituent un temps de travail effectif et donnent lieu au maintien par l'employeur de la rémunération du salarié.

En revanche, lorsque le salarié se forme sur son temps libre, ce temps de formation ne donne pas droit à rémunération.

◆ Que faire si le CPF ne couvre pas le coût de la formation ?

Il existe plusieurs possibilités d'abondement (aide financière complémentaire) dans le cas où la somme figurant au compteur est insuffisante pour couvrir l'intégralité de la formation. Ce complément peut venir du salarié lui-même, de l'entreprise, de Pôle Emploi, du Conseil régional d'Ile-de-France, de l'Opco...

◆ Comment est alimenté votre CPF ?

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est alimenté en euros et non plus en heures :

- à hauteur de 500 € par an, plafond de 5 000 € ;
- à hauteur de 800 € par an, plafond de 8 000 €, pour les moins qualifiés.

Les droits varient suivant la situation professionnelle.

Contactez-nous pour toutes vos interrogations sur l'utilisation de votre CPF.

Taxe d'apprentissage

La CCI Seine-et-Marne vous accompagne

Le Point A de la CCI Seine-et-Marne est habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage au titre de sa participation au service public de l'orientation tout au long de la vie.



- ◆ Investissez dans un dispositif dédié à **l'accompagnement des jeunes** au service de l'orientation et de la promotion des métiers.
- ◆ **Versez vos 13 %** (solde de la taxe) à votre organisme habilité, **le Point A** : service d'information et d'orientation **dédié aux jeunes et aux entreprises**.

S'INFORMER ET S'INSCRIRE À NOS FORMATIONS

1. directement en ligne sur notre site web sur www.seineetmarne.cci.fr
2. par téléphone auprès de nos conseillers au 01 74 60 53 30
3. en nous adressant votre message par courriel à infocci@seineetmarne.cci.fr



1 avenue Johannes Gutenberg - Serris
CS 70045
77776 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 4

